



Propos introductif de la présidente

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,
Cher.es collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée plénière du CESER de Bourgogne-Franche-Comté.

Je souhaite saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et en charge des relations avec le CESER. Toujours assidu au suivi de nos travaux et je l'en remercie.

Je salue Jean-Philippe Morel, 13^{ème} adjoint à la mairie de Dijon qui assiste pour la première fois à nos travaux et que je remercie pour l'intérêt qu'il porte au CESER.

Avant de démarrer notre séance je souhaiterais que nous puissions honorer la mémoire de François Patriat.

François Patriat est décédé cet été, le 19 août, à l'âge de 83 ans.

Figure majeure de la vie politique en Côte-d'Or et en Bourgogne, François Patriat aura consacré plus d'un demi-siècle à l'engagement public et à la vie politique de notre pays.

Docteur vétérinaire, profession à laquelle il est toujours resté profondément attaché, il s'engage en politique dès 1974, au sein du Parti socialiste. Élu conseiller général de la Côte-d'Or en 1976, puis député en 1981, il exercera, au fil des décennies, de nombreuses responsabilités : maire, parlementaire, président du Conseil régional de Bourgogne par deux mandats successifs entre 2004 et 2015, mais également ministre au sein du gouvernement de Lionel Jospin.

Sénateur depuis 2008, il prend par la suite la présidence du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants au Sénat.

Au-delà de la diversité des fonctions exercées et des évolutions de son parcours politique, c'est la longévité et la constance de son engagement au service de la vie publique, des territoires et de leurs habitant-es que je souhaite aujourd'hui saluer.

Chers collègues, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de François Patriat.

Cher-es collègues, la situation que traverse actuellement notre pays ne peut pas nous laisser indifférents.

Je suis, pour ma part, profondément interpellée par les mouvements de mobilisation qui émergent au sein de la jeunesse, à l'échelle nationale comme dans notre région.

Au-delà des revendications exprimées, ces mouvements nous interrogent sur l'état de notre société, sur le fonctionnement de notre démocratie et, plus particulièrement, sur la place que nous accordons à la parole des jeunes.

Ils doivent aussi nous conduire à nous poser une question essentielle : quel rôle pouvons-nous, et quel rôle devons-nous, jouer, en tant que représentants de la société civile organisée, dans ces périodes de tensions et de crises ?

Car nous ne pouvons ignorer ces voix qui s'élèvent, y compris lorsque certaines mobilisations donnent lieu à des violences, de toutes parts, que nous ne pouvons que condamner sans ambiguïté.

Ce qui me frappe, au fond, c'est ce sentiment grandissant de ne plus être entendu. Le sentiment, pour une partie de notre jeunesse, de ne plus trouver les espaces nécessaires pour s'exprimer, être écoutée et peser sur les décisions qui la concernent.

Or, n'est-ce pas précisément l'une des raisons d'être de notre institution ?

Le CESER doit être une chambre d'écoute autant qu'une chambre d'écho.

Et plus largement, n'est-ce pas le rôle des corps intermédiaires que de permettre l'expression des désaccords, de favoriser le dialogue, de confronter les points de vue et de rechercher, collectivement, des réponses aux difficultés que notre société traverse ?

Ces espaces de dialogue et de médiation sont essentiels. Ils permettent de dépasser les oppositions, de construire des compromis et de faire progresser notre société dans un climat de confiance et d'apaisement qui, aujourd'hui, nous fait trop souvent défaut.

Les mobilisations actuelles de la jeunesse nous disent, me semble-t-il, quelque chose de plus profond que les seules difficultés rencontrées dans les établissements scolaires sur les conditions d'apprentissage. Elles témoignent aussi d'un malaise démocratique, d'une défiance croissante envers les institutions et d'une inquiétude face à l'avenir.

Cette inquiétude trouve notamment un écho dans une récente enquête menée par Ipsos auprès de 3 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans, consacrée à leurs attentes à l'approche de l'élection présidentielle. Cette étude met en lumière la crainte du déclassement, la tentation de l'expatriation et une profonde rupture de confiance avec la classe politique.

Mais elle révèle également un élément essentiel : cette jeunesse ne se résigne pas, non. Elle exprime des attentes fortes et manifeste sa volonté de prendre toute sa place dans le débat démocratique. C'est un message que nous devons entendre.

Alors, face à ces constats, que pouvons-nous faire ? Quelle doit être la contribution d'une assemblée comme la nôtre ?

Je ne pose pas cette question pour la forme. Je crois sincèrement qu'elle appelle de notre part une réflexion collective et, surtout, des réponses concrètes, en cohérence avec les missions qui sont les nôtres.

Nous aurons en fin d'après-midi l'occasion d'entrer encore davantage dans la compréhension du sujet avec l'intervention de Robinson Daoust qui nous présentera le travail mené pendant plusieurs mois en 2025 par la FAGE et qui a conduit aux États généraux de la jeunesse et de l'engagement.

Comment aller à la rencontre de celles et ceux qui ne se reconnaissent plus dans les formes traditionnelles de représentation ? Comment mieux entendre leurs préoccupations, leurs aspirations, mais aussi leurs propositions ? Comment faire en sorte que leur parole trouve un écho dans nos réflexions et dans les politiques publiques régionales ?

Ces questions ne sont pas nouvelles pour notre assemblée. Nous les avons notamment abordées dans les travaux qui ont conduit à l'élaboration de notre Manifeste adopté dernièrement. Nous agissons déjà de cette manière, en allant recueillir la parole des jeunes. Nous devons poursuivre en ce sens et c'est bien l'un des enjeux de nos réflexions pour la seconde partie du mandat de notre assemblée.

Mais le contexte actuel nous invite, nous oblige, à aller plus loin et à nous interroger, très concrètement, sur nos pratiques, nos méthodes de travail et notre capacité à nous ouvrir davantage.

La jeunesse ne se détourne pas de la démocratie : elle demande à y prendre toute sa place. À nos institutions de lui en donner les moyens.

Nous ne pouvons pas nous contenter de constater les fractures qui traversent notre société. Nous devons, à notre place et avec les moyens qui sont les nôtres, contribuer à faire des propositions concrètes pour les réduire.

C'est, à mes yeux, tout le sens de notre engagement au sein du CESER. Et c'est aussi l'une des conditions pour redonner toute sa place à la démocratie du dialogue, dont notre société a aujourd'hui tant besoin.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de nos travaux, mais je voudrais au préalable accueillir deux nouvelles conseillères sur les rangs de notre assemblée. Toutes deux ont été désignées par un arrêté préfectoral du 1^{er} septembre dernier. Deux autres conseillers du collège 4 ont également été désignés mais n'ont pas pu être présents aujourd'hui. En nous rejoignant aujourd'hui, ces conseillères viennent renforcer la richesse de nos travaux par leurs parcours et leurs engagements.

Il s'agit de :

- Vera Baeke, qui représente la CCIR et succède à Catherine Minaux.
- Victoria Vogt qui représente la CFDT et succède à Patricia Dabère.

Je vous souhaite, au nom de l'assemblée, la bienvenue. Je sais que les conseillères et conseillers déjà présents vous intégreront de leur mieux dans les différentes instances de travail du CESER.

Notre premier point à l'ordre du jour concerne l'examen des 4 projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée.

Nous commencerons par le projet d'avis élaboré par la commission Économie-Emploi, concernant le Bilan 2025 de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028, rapporté par Martine Abrahamse.

Nous poursuivrons ensuite avec deux avis préparés par la commission Formation-Recherche :

- un projet d'avis sur la Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2027 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté, rapporté par Pierre-Alexandre Privolt
- un projet d'avis sur l'Avenant n°3 du CPER BFC 2021/2027 relatif au volet Enseignement supérieur, rapporté par Julien Bernard.

Enfin, nous aborderons l'avis préparé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique, concernant le Bilan 2020 à 2026 de l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités par la Région Bourgogne-Franche-Comté, rapporté par Marc Noegelen.

Madame et messieurs les rapporteurs, je vous remercie pour cet engagement, indispensable dans la vie de notre assemblée et j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à tenter l'exercice. C'est un rôle important dans la vie de notre Assemblée et je crois que c'est comme ça aussi qu'on peaufine son rôle de conseillère ou de conseiller au CESER.

Et nous terminerons ce premier point consacré à nos travaux propres par la présentation de plusieurs vœux. Effectivement, nous pouvons habituellement, traditionnellement répondre, comme nous le faisons à chaque fois, aux rapports qui nous sont soumis par l'exécutif, mais nous avons aussi la possibilité de mettre en lumière certains sujets. Et pour cette séance plénière, je dois bien avouer que les conseillères et conseillers ont été prolifiques puisque trois projets de vœux m'ont été adressés, je crois que c'est une première pour une assemblée plénière.

Ces vœux illustrent d'ailleurs une autre dimension importante du rôle de notre assemblée : sa capacité à prendre l'initiative et à réagir aux enjeux de l'actualité, sans nécessairement avoir été saisie sur un sujet. C'est tout l'intérêt de cet outil d'expression démocratique, qui permet à la société civile organisée de faire émerger des préoccupations, de porter des propositions et de contribuer au débat public. Le vœu participe ainsi pleinement à notre mission de vigie et à notre capacité d'interpellation.

Cette possibilité est expressément prévue par l'article 16 de notre règlement intérieur, qui précise : "Le CESER peut émettre des vœux sur tout objet intéressant le territoire régional. Tout membre du CESER peut présenter un vœu soumis à la délibération du CESER. Le vœu est rédigé et remis au/à la président(e) du CESER avant le début de la séance plénière. La recevabilité des vœux est appréciée par le Bureau préalablement à la séance."

Pour celles et ceux qui viennent d'arriver, sachez que plusieurs conseillères et conseillers, plusieurs organisations peuvent porter un projet de vœux qui est ensuite soumis à la délibération et au vote des membres de cette assemblée.

Si le vœu vient à être adopté, il devient la parole du CESER.

Nous avons donc aujourd'hui trois vœux. Le Bureau a acté la recevabilité de l'un d'entre eux lors de sa réunion de vendredi, mais deux autres sont arrivés ce matin.

Le bureau a été très réactif et s'est réuni juste avant la plénière pour valider le caractère formel de ces vœux.

Le premier, pour une complémentaire santé régionale accessible aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté est porté par la FAGE, le CRAJEP et la CFDT.

Le second vœu est porté par les associations du réseau Inpact et la Confédération Paysanne. Enfin un vœu sur la demande de maintien du point de passage frontalier à l'aéroport est déposé par le MEDEF. Merci en tout cas à toutes et tous pour ces propositions de vœux, que nous examinerons avec la même rigueur que les projets d'avis.

Le Bureau a examiné ces vœux et les a considérés recevables.

Le deuxième temps de notre assemblée plénière sera consacré à un échange avec Perrine Serre, secrétaire générale pour les affaires régionales, que nous aurons donc le plaisir d'accueillir parmi nous.

Cette rencontre sera l'occasion d'évoquer les relations entre les services de l'État et notre assemblée, ainsi que les perspectives de coopération qui peuvent être développées.

Je rappelle que l'État joue un rôle important, essentiel, dans la composition de notre institution, puisque c'est par arrêté préfectoral que sont fixées les organisations représentées au sein du CESER et que sont nommés les conseillers qui y siègent.

Mais au-delà de ce rôle institutionnel, l'État et le CESER ont également vocation à travailler ensemble, notamment à travers les possibilités de saisines conjointes de l'État et de la Région.

Nous en avons eu une illustration avec les travaux conduits autour de la COP territoriale et de son financement. Cette coopération, encore peu mobilisée, constitue pourtant un levier intéressant pour enrichir la réflexion publique et mieux prendre en compte les réalités économiques, sociales, sociétales et environnementales de notre région.

Je forme donc le souhait que cette rencontre soit l'occasion de renforcer le dialogue entre l'État et le CESER, et d'ouvrir la voie à des coopérations plus régulières et plus concrètes.

Car dans une période marquée par des transitions profondes et des défis majeurs pour nos territoires, je suis convaincue que la société civile organisée a toute sa place dans la réflexion et la construction des politiques publiques.

Le troisième temps de notre assemblée sera, quant à lui, consacré à la jeunesse et à son engagement dans la vie démocratique.

Nous accueillerons Robinson Daoust, chargé de mission à la Fédération des associations générales étudiantes, la FAGE, qui viendra nous présenter les enseignements des États généraux de la jeunesse et de l'engagement.

Cette démarche, construite à partir d'un travail de consultation et de réflexion avec les jeunes, nous permettra de mieux comprendre leurs préoccupations, leurs aspirations, mais aussi leurs attentes en matière de participation citoyenne et démocratique.

Cette intervention fera directement écho aux questionnements que j'ai évoqués précédemment sur la place de la jeunesse dans notre société et sur notre propre capacité, en tant que CESER, à entendre et à relayer sa parole.

J'espère que cet échange pourra nourrir notre réflexion collective et nous aider à identifier des pistes concrètes pour renforcer les liens entre notre assemblée et les jeunes de notre région.

Vous le voyez, ces deux interventions, bien que portant sur des sujets différents, répondent à une même ambition : ouvrir davantage notre assemblée sur son environnement, enrichir nos réflexions par le dialogue avec les partenaires et renforcer notre contribution aux grands débats qui traversent notre société.

Cher-es collègues, je vous remercie de votre attention et nous allons maintenant passer aux déclarations préalables.

Je me permets simplement de rappeler que, lors de notre assemblée plénière de juin dernier, la densité de l'ordre du jour avait conduit le Bureau à limiter ces interventions à trois minutes.

Cette limitation ne s'applique pas aujourd'hui. Pour autant, compte tenu de la richesse des échanges qui nous attendent, je vous invite à privilégier des interventions concises, afin de permettre à chacune et chacun de s'exprimer dans les meilleures conditions et de préserver le temps nécessaire à nos débats.

Je vous remercie par avance et vous cède la parole.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclarations préalables

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Au nom du MEDEF, je souhaite ouvrir cette séance en rappelant une conviction : **l'avenir économique de notre région et sa cohésion sociale se construisent ensemble**. L'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics et la transition écologique ont besoin d'entreprises capables de produire, d'investir et de se développer.

Dans une période où les incertitudes pèsent sur les décisions des dirigeants, notre responsabilité collective est de donner des perspectives. Des perspectives aux entreprises, à leurs salariés, à nos territoires et, tout particulièrement, à notre jeunesse.

La première exigence est celle du sérieux budgétaire.

Le redressement des finances publiques est nécessaire pour préserver notre capacité à agir et la pérennité de notre modèle social. Une dette qui coûte davantage à financer réduit les moyens disponibles pour l'éducation, la recherche, les infrastructures et les solidarités.

Ce redressement appelle des choix durables : mieux évaluer les politiques publiques, simplifier les dispositifs, réduire les doublons et concentrer les moyens sur les actions qui produisent des résultats. Nous devons pouvoir débattre de l'efficacité de la dépense publique avec exigence, tout en reconnaissant le travail de celles et ceux qui assurent les services essentiels.

La deuxième exigence est de préserver la capacité des entreprises à investir et à créer des emplois.

Le MEDEF alerte sur les nouvelles hausses de prélèvements envisagées dans les discussions budgétaires, notamment lorsqu'elles renchérissent le coût du travail. Derrière ces arbitrages, il y a des décisions très concrètes : une embauche, l'accueil d'un apprenti, la modernisation d'un atelier ou une augmentation de salaire.

La capacité à investir aujourd'hui prépare les emplois et les salaires de demain. Dans notre région, où l'industrie occupe une place majeure, cette réalité doit guider nos choix. Les entreprises ont besoin de visibilité, de stabilité et de règles lisibles.

La troisième exigence est de redonner des perspectives concrètes aux jeunes.

Leurs inquiétudes méritent d'être entendues. Nous devons aussi leur permettre de découvrir les métiers, de construire leur parcours et de trouver leur place dans la société.

Cela suppose une orientation mieux éclairée, des liens plus étroits entre l'école et l'entreprise, des formations adaptées aux besoins et un apprentissage conforté dans la durée. Les entreprises doivent continuer à prendre leur part, en accueillant, en formant et en accompagnant les jeunes. Les politiques publiques doivent soutenir cet engagement avec constance.

La présentation consacrée aujourd'hui à la démocratie et à l'engagement des jeunes sera, à cet égard, une occasion utile d'échange. Leur donner une place dans le débat public et leur ouvrir des perspectives professionnelles sont deux responsabilités complémentaires.

Les sujets inscrits à notre ordre du jour rejoignent directement ces priorités : développement économique, fonctionnement des lycées, enseignement supérieur et mobilités.

Pour le MEDEF, un même fil conducteur guidera leur examen : **quels résultats concrets pour les habitants, les entreprises et les territoires ?** Comment nos politiques facilitent-elles l'accès à une formation, à un emploi, à un lieu de travail ? Comment renforcent-elles notre capacité à produire et à innover ?

Il n'y a pas de région forte sans territoires forts. Nous devons veiller à ce que cette ambition bénéficie à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

C'est avec cette exigence de résultats, et dans un esprit de dialogue, que le MEDEF prendra part aux travaux de cette séance.

François Thibaut, au nom des organisations syndicales CFDT, CGT, FO, UNSA, FSU et Solidaires

Les travailleurs et les travailleuses vivent un décalage inédit. Carburant, produits alimentaires, loyers, gaz, électricité... tout augmente sauf les salaires et les pensions. Notre pays est au bord de la récession et les plans de licenciements se multiplient dans l'industrie comme dans le commerce ou les services. Pourtant, le gouvernement dans son projet de budget aggrave encore la situation en s'attaquant notamment aux plus précaires et aux malades, en gelant les prestations sociales et en réduisant le rôle protecteur de la sécurité sociale. Il baisse aussi les moyens de nos services publics et gèle le salaire des fonctionnaires, pourtant en première ligne, encore cet été, pour sauver des vies et répondre aux besoins de la population face aux canicules et aux mégafeux. Ce budget n'épargnera pas non plus les collectivités locales, dont les Régions, et cela aura, sur l'ensemble des compétences, des effets dont nous mesurerons la portée dans les AP à venir.

La mobilisation des lycéen·nes et des étudiant·es est légitime. Leur colère, leurs inquiétudes et leurs revendications doivent être entendues et prises en considération. Les jeunes doivent pouvoir grandir, apprendre, se former, construire leur avenir dans des conditions dignes.

Dans le respect de l'indépendance du mouvement lycéen, nos organisations partagent les revendications pour de meilleures conditions d'étude et davantage d'égalité. Nous soutenons le droit des lycéen·nes et des étudiant·es à se mobiliser, à manifester et à se réunir pacifiquement, librement et en sécurité. La réponse par la force ne pourra éteindre les revendications. La Région dans le cadre de ses compétences doit trouver voies et moyens pour répondre, y compris en regardant les préconisations du CESER dans notre récente autosaisine dont l'encre est encore fraîche.

Face aux défis climatiques et technologiques qui nous attendent, une politique industrielle n'est plus une option : elle est une nécessité absolue qui fait pourtant toujours cruellement défaut.

Après la journée de grève et de manifestation de la fonction publique du 29 septembre, les organisations syndicales appellent l'ensemble des salarié.es du public comme du privé, des jeunes et des retraité.es, à franchir une nouvelle étape : faire grève et manifester le jeudi 5 novembre prochain.

Nous demandons :

- L'ouverture immédiate, dans toutes les entreprises et dans toutes les branches, de négociations pour augmenter les salaires et réaliser l'égalité salariale Femmes – Homme,
 - L'augmentation des pensions des retraités, pour le régime de base comme pour les retraites complémentaires AGIRC ARRCO,
 - L'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et des mesures de revalorisation des carrières de la fonction publique,
 - L'augmentation du SMIC et de toutes les aides sociales (APL, allocations familiales, bourses étudiantes, RSA...),
 - Une planification environnementale et industrielle pour relocaliser et décarboner notre industrie,
 - Des moyens pour lutter contre le réchauffement climatique et adapter notre société : isoler les bâtiments, végétaliser les villes, développer les transports collectifs décarbonés,
 - L'augmentation des moyens de nos services publics pour préparer l'avenir, former les jeunes, soigner et accompagner nos aînés et faire face au dérèglement climatique,
 - Des mesures de justice fiscale pour taxer les patrimoines, les héritages et les dividendes,
 - L'évaluation, le conditionnement et le redéploiement des 211 milliards d'aides publiques aux entreprises.
- Les organisations syndicales alertent solennellement gouvernement, patronat, décideurs et interlocuteurs régionaux. La colère est immense. La situation du pays est fragile. Il faut sans attendre répondre aux urgences sociales et environnementales.

Pierre-Alexandre Privolt, au nom de la FCPE en soutien au mouvement lycéen

L'annonce par le ministre de l'Éducation nationale du déploiement en urgence de 3 000 remplaçants ne suffira pas à faire taire la colère des lycéens.

La jeunesse demande davantage pour leur école que des mesures de colmatage. La politique d'austérité doit cesser !

Ce mouvement est historique. À l'appel des organisations lycéennes, étudiantes et syndicales, une nouvelle journée nationale de mobilisation est prévue aujourd'hui mardi 13 octobre 2026. La FCPE appelle les parents d'élèves à se mobiliser une nouvelle fois aux côtés des lycéens, sur tout le territoire.

Cette semaine encore, les parents n'ont pas failli à leur mission. Ils étaient présents en nombre sur l'ensemble du territoire pour contribuer au bon déroulement des cortèges.

Ce qui a permis d'encadrer, de sécuriser et d'accompagner les élèves, qui ont ainsi pu exprimer leurs revendications pacifiquement.

Trop d'élèves par classe, dans des salles devenues trop exiguës ; des emplois du temps trop chargés depuis la réforme du lycée ; un quotidien sous pression, avec la peur de ne rien obtenir sur Parcoursup ; des professeurs absents qui ne sont jamais remplacés, creusant ainsi les inégalités entre les établissements ; des personnels médicaux en nombre insuffisant pour assurer une prise en charge de qualité des jeunes, alors même que leur santé mentale a été érigée en priorité ; des bâtiments scolaires trop anciens, vétustes et qui ne sont que trop peu rénovés...

Toutes ces difficultés que les lycéens dénoncent aujourd'hui dans la rue sont pointées depuis des années par les représentants des parents d'élèves de la FCPE dans toutes les instances de l'Éducation nationale. Le gouvernement a fait la sourde oreille et s'étonne aujourd'hui que les élèves se soulèvent.

Quelle école publique souhaitons-nous pour quelle société ? La consultation nationale réclamée par la FCPE n'a jamais eu lieu. Les lycéens ont donc décidé d'imposer le débat, et nous ne pouvons que les en féliciter.

La FCPE fait confiance à sa jeunesse. Celle-ci dessine les contours d'une école plus juste, plus solidaire, plus démocratique et plus égalitaire. Un projet qui n'a rien d'utopique, et qui est devenu nécessaire.

Michel Bleuze, au nom de l'URAF

Les parents, des acteurs responsables dans la société mis à mal par les économies budgétaires successives et le marché du travail

En préparation du budget de la Sécurité sociale pour 2027, le Gouvernement annonce encore des réductions sur la politique familiale et plus largement sur le pouvoir d'achat des familles. L'institution familiale Unaf, Uraf, Udaf dit stop et dénonce une politique contradictoire qui, bien que consciente de l'urgence de relancer la natalité, continue malgré tout à dégrader la situation économique des parents et empêche les familles de réaliser leur désir d'enfant.

L'éducation des enfants ne peut être dissociée du contexte économique dans lequel ils grandissent. Le réseau Udaf-Uraf de Bourgogne-Franche-Comté a souhaité faire le point sur les réalités vécues par les parents pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Comment s'organisent-ils pour abonder le budget familial ? Quels sont leurs arbitrages ? Quelles sont leurs difficultés ? Nous vous livrons les conclusions de ces travaux d'observation sociale. Ils doivent nous interroger sur l'avenir de notre région.

Les parents font preuve d'un grand sens des responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.

Ils font d'importants efforts budgétaires pour leur offrir les meilleures conditions de vie au regard des attentes des normes sociales (ex : une chambre par enfant, départ en vacances...). La moitié des parents en France et en région n'hésitent pas à mettre en avant qu'ils se sentent obligés de dépenser plus pour leurs enfants de manière à favoriser

leur inclusion sociale. **Ainsi 75 % estiment que le budget dédié à leurs enfants est élevé compte tenu de leur niveau de vie.**

Les parents font preuve d'un grand sens des responsabilités

Face aux besoins de leurs enfants, les parents mobilisent leurs propres ressources. Rares sont ceux qui font appel à la solidarité familiale et aux dispositifs sociaux. Ils transforment leur temps libre en temps rémunérateur. **3 parents sur 10 cumulent des heures supplémentaires et/ou commencent une activité en plus de leur emploi. Les niveaux de rémunération ne permettent pas toujours de faire vivre les familles.**

Mais cela ne suffit pas toujours, ils doivent aussi rationaliser leur temps. **Le travail de production de la vie quotidienne est parfois plus avantageux sur un plan budgétaire.** Pour limiter les frais de garde trop coûteux, la grande majorité des parents font des arbitrages. **7 sur 10 ont limité leur temps personnel pour éviter des dépenses.** 2 sur 10 ont même fait le choix d'arrêter ou de réduire leur activité. **En cherchant à accroître leurs revenus et en transformant leur temps personnel en temps parental, les parents assument leurs responsabilités.**

Une gestion budgétaire autonome

La gestion du budget familial impose de faire des arbitrages en fonction des besoins, des préférences, des contraintes liées aux ressources disponibles... Aussi les parents sont nombreux à être dans une démarche active de consommateur. Pour autant leurs conditions budgétaires imposent pour bon nombre, des renoncements, qu'ils soient portés sur la qualité des produits ou la privation. Ces privations sont très marquées en Bourgogne-Franche-Comté.

47 % des parents renoncent à l'achat de biens et de services qui leurs seraient utiles (contre 37 % des français). Aujourd'hui, l'épargne est une ressource fortement utilisée par les familles. Mais son utilisation à court terme n'est pas sans risque sur l'avenir. Dirigée vers les besoins immédiats des enfants, la moitié des parents déclarent ne pas pouvoir préparer leur avenir. Qu'en sera-t-il des possibilités d'accès aux formations post-bac sachant que le maillage territorial de notre région implique pour les enfants de partir de chez eux pour faire des études.

Un contexte économique qui se dégrade et des parents toujours plus en difficulté budgétaire.

Entre 2024 et 2026, on observe une dégradation assez nette des conditions de vie des familles dans la région. Les budgets se restreignent à l'essentiel et demandent encore des arbitrages.

- En 2024, 10 % des parents déclareraient ne pas pouvoir répondre aux besoins essentiels de leurs enfants. En 2026, 25 % sont dans cette situation.

- En 2024, 29 % indiquaient ne pas avoir les finances nécessaires pour faire plaisir à leurs enfants (cadeaux ou sorties par exemple). En 2026, 39 % partagent cette réalité.

- En 2026, un tiers des parents connaissent des difficultés financières marquées et la moitié déclarent renoncer à l'achat de biens et de services qui leurs seraient utiles.

Ce que nous venons de mesurer via notre Observatoire de la famille en région, des économistes de l'institut Français de l'Économie le mettent également en avant. Selon leurs calculs les familles ont perdu 1200 euros en moyenne entre 2024 et 2026.

Depuis 2010, les coupes dans la politique familiale ont été massives : réduction du quotient familial, modulation des allocations familiales, démembrement de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), sous-indexations des prestations... Cette année, la loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2026 a entraîné la quasi-suppression de la majoration pour âge des allocations familiales, réduisant de 1,3 Milliard d'euros le soutien aux familles.

Aussi, la moitié des parents s'accordent sur le fait que le soutien de l'État à destination des familles avec enfants à charge est insuffisant.

Les familles et leurs enfants sont la vitalité de notre région. L'Insee, dans son numéro INSEE Flash n°217 en mai 2025 met en avant que les zones les plus dynamiques au niveau de la natalité sont les zones où les emplois sont les mieux rémunérés. Il est important d'arrêter les coupes budgétaires de la politique familiale nationale et de réfléchir à la tarification familiale de la fiscalité locale.

Louis Bichebois-Delhief, au nom de la FAGE

Madame la Présidente,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Chers collègues,

Depuis 14h, parallèlement à la tenue de notre séance plénière, des centaines de lycéens, d'étudiants, de personnels, d'enseignants, de parents manifestent à Dijon à Besançon et ailleurs en région. Pendant que nous siégeons, la jeunesse de notre région est dans la rue pour la quatrième semaine consécutive.

Vous vous en doutez, la FAGE, premier syndicat étudiant de France soutient ce mouvement, appelle à le rejoindre et est signataire des 10 mesures d'urgences portées par l'intersyndicale lycéenne et étudiante.

Nous ne sommes pas ici pour dire que "nous entendons l'inquiétude", cette formule les jeunes l'ont trop souvent entendue. Nous sommes ici pour dire que leur colère est légitime, qu'elle est fondée et que les promesses en l'air ne sont plus possibles.

Bien sûr, la FAGE condamne sans ambiguïté toutes les violences, quels qu'en soient les auteurs, mais elles ne doivent pas pour autant masquer les revendications lycéennes et étudiantes.

Nous affirmons aussi que la République ne peut pas répondre à la mobilisation de sa jeunesse par la seule logique du maintien de l'ordre. Des interpellations en nombre, des gardes à vue de mineurs, des usages de la force disproportionnés face à des adolescents : cela n'est pas acceptable dans un État de droit. À une crise politique il faut une réponse politique et non pas une réponse policière.

Au gouvernement, nous disons : assez de plateformes de consultation et de "premières évaluations" renvoyées à plus tard. Depuis le 21 septembre, la jeunesse a fait des propositions précises et chiffrées. Pendant ce temps, le projet de loi de finance pour 2027 prévoit encore des suppressions de postes dans l'Éducation nationale. On ne peut pas dire qu'on écoute la jeunesse et supprimer ses professeurs.

À la Région, nous disons : vous êtes propriétaire de 128 lycées publics, de 1 400 bâtiments, et responsable des conditions d'accueil de plus de 84 000 lycéens. Nous connaissons le budget engagé et les chantiers en cours. Nous connaissons aussi les ponctions de l'État sur vos finances. Le débat financier entre l'État et la Région ne doit pas devenir un ping-pong de responsabilités dont les lycéens et leurs enseignants paieront le prix. La Région a aussi des leviers sur la vie étudiante : le logement, les transports, la santé, l'aide aux jeunes en formation, mutuelle régionale, nous en reparlerons... À la Région nous disons également que le CESER a récemment adopté une auto-saisine d'une grande qualité, elle s'appelle "quels modèles pour les lycées de demain" et qu'une part de la réponse à la crise lycéenne actuelle s'y trouve.

Et au CESER, nous disons : notre assemblée représente la société civile organisée de cette région. La jeunesse en fait partie. Si nous restons silencieux pendant que des milliers de jeunes sont dans la rue, nous manquons à notre mission.

Martine Esther Petit, au nom des collèges 3 et 4

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,

Chers collègues,

Les membres des collèges 3 et 4 souhaitent prendre la parole sur le mouvement lycéen qui traverse notre pays et notre région depuis le 21 septembre dernier.

Parti du blocage d'un lycée de Créteil, il s'est étendu en quelques jours : plus de 400 établissements touchés dès le 29 septembre, des centaines de milliers de manifestants le 6 octobre. À Dijon, Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dole, Pontarlier, Joigny, Sens, Tonnerre, Brochon, Montceau-les-Mines, Mâcon, des lycéennes et des lycéens de Bourgogne-Franche-Comté ont dit, eux aussi, leurs colères, oui, mais surtout leurs inquiétudes.

Nous voulons le dire le plus clairement possible : nous entendons ces revendications et nous les soutenons. Pour les associations, les mouvements d'éducation populaire, les acteurs de la vie collective que nous représentons, l'expression, la participation et l'émancipation de nos jeunes ne sont jamais une menace, mais elles sont toujours une exigence démocratique.

Ce que disent les lycéens, nous le connaissons. Des classes à plus de 35 élèves, des professeurs absents et non remplacés, parfois pendant des mois, y compris l'année du baccalauréat. C'est l'absence d'infirmières, d'assistantes sociales, de psychologues, alors même que la santé mentale des adolescents n'a jamais été aussi préoccupante et qu'elle a été érigée au rang de grande cause nationale. Ces lycéens nous disent aussi la pression de l'orientation qui pèse sur leurs épaules, la machine Parcoursup qui les angoisse, eux et leurs familles. Ce sont aussi les bâtiments vétustes, mal chauffés l'hiver et invivables en période de forte chaleur.

Ce qu'ils réclament au fond, c'est la dignité, celle de pouvoir étudier dans des conditions décentes, quel que soit le lycée où ils étudient. Ce message nous vient de partout en France et de partout dans la région. Des centres urbains aux territoires les plus ruraux.

Nous condamnons sans ambiguïté toutes les violences, quels qu'en soient les auteurs, mais elles ne doivent pas pour autant masquer les revendications lycéennes. Nous affirmons aussi que la République ne peut pas répondre à la mobilisation de sa jeunesse par la seule logique du maintien de l'ordre.

Une grande partie des revendications relève de l'État : les postes d'enseignants, les remplacements, les effectifs par classe, les personnels médico-sociaux. Le Premier ministre renvoie à la fin octobre les "premières décisions". Nous attendons qu'elles soient à la hauteur et qu'elles ne se limitent pas à une simple consultation en ligne.

Mais la Région est directement concernée. Elle a la charge de 128 lycées publics, soit plus de 83 000 lycéens, environ 1 400 bâtiments et 2,3 millions de mètres carrés. Nous savons ce qu'elle engage : un budget lycées de 336 millions d'euros en 2026 et plus de 170 opérations de travaux en cours.

Nous entendons enfin les alertes de l'exécutif régional sur les ponctions budgétaires de l'État.

On ne peut pas demander aux collectivités d'accueillir dignement les élèves tout en réduisant leurs moyens. Ce débat financier ne doit cependant pas devenir un renvoi de responsabilités dont les lycéens feraient les frais.

Ce que nous disent aujourd'hui les jeunes de notre région doit nous mobiliser collectivement. Nous avons le devoir de les écouter, de prendre soin d'elles, de leur école et de notre démocratie.